



**Exceptionnel
c'est tout Chaux
n°4**

La belle et véritable histoire d'eau !

Le Conseil Municipal du mercredi 13 janvier 2016

Marie Pascal absente excusée donne pouvoir à Ludovic Brenot. Eric Fauchon est élu secrétaire.

1° Modification de la durée hebdomadaire de service supérieure à 10 % du poste d'agent de maîtrise:

Anaïck, notre agent de Maîtrise a un contrat de 11 h à Chaux ; pour qu'elle puisse prétendre à un CDI à la CCPR de Rioz nous ramenons son horaire de travail à 7 h 15, compatible avec son nouveau poste.

2015-44 Objet de la délibération : Modification de la durée hebdomadaire de service à 10 % du poste d'Agent de Maîtrise

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 97 I ;
- Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité;
- Vu l'avis favorable du CT du Centre de Gestion de la Haute-Saône, en date du 10/12/2015 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée hebdomadaire du poste d'Agent de Maîtrise afin de ne pas dépasser 40 h 15 hebdomadaire avec son autre employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité *ou* à la majorité :

- décide, à compter du 01/01/2016, de :
 - supprimer un poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet à hauteur de 11 heures minutes hebdomadaires (soit 11/35^{ème} d'un temps plein),
 - créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps non complet à hauteur de 7 heures 15 minutes hebdomadaires (soit 7.25/35^{ème} d'un temps plein),
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Nous avons réalisé des travaux afin de pouvoir rentrer le matériel communal sous la salle des fêtes. Le travail est terminé...il faut payer. De même notre radiateur (source de chaleur unique du secrétariat) est tombé en panne : devis de près de 1400 € ; nous avons choisi de réaliser l'opération nous même pour 299.90 avec un matériel équivalent.

2016- 02 Objet de la délibération : Ouverture de crédits en section d'investissement du budget communal 2016

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour permettre le règlement des factures suivantes, l'ouverture de crédits en section d'investissement du budget communal 2016 :
- Article 21318 (Autres bâtiments publics) pour la somme de 5373.50 € facture ALEXBAT
- Article 21311 (Hôtel de ville) pour la somme de 299.90 € facture CASTORAMA

3° Questions diverses :

- Dossier eau : le réseau d'eau a été en très grande partie rénové il ne reste plus que 3 tranches à étudier : la rue de Bonnevent refait dans les années 90 a un diamètre faible, il est en parfait état, il n'y a aucune urgence dans cette zone ; rue du Milieu et rue des Pelouses le réseau date des années 50, en eternit pour ce dernier : nous lançons les premières études pour refaire ces réseaux.
- Affaire Pellier : nous passons des heures à essayer de trouver une solution qui impacte le moins possible les finances de notre commune... nous contactons la préfecture pour nous aider....c'est une affaire sans fin !
Il serait judicieux de vous en donner l'histoire totale et en détail, quand les choses deviendront plus claires nous vous informerons complètement ...c'est promis.
- Un différent entre un villageois et la commune sur des limites de terrain en bordure de route, là encore nous renouons le dialogue pour trouver des solutions
- Le dossier accessibilité est abordé ; il avance ; des mesures seront prises prochainement
- L'affouage façonné : 44 stères de bois à couper, nous avons envisagé plusieurs solutions (intervention d'un professionnel extérieur...) Le travail peut-il être fait par notre seul salarié à mi temps ? Essayons. Il est évident qu'il faudra envisager autre chose pour l'an prochain.
- Rencontre avec le propriétaire auteur du projet de 7 logements rue du milieu pour qu'il nous explique son projet.
- Un point sur le repas, banquet communal.
- Subvention pour nos enfants au Bobuchot de 25€ x7 conformément à nos décisions antérieures

4° Information importante : Centre de vaccination

Depuis janvier 2016, un centre de vaccination, pour les vaccinations obligatoires et recommandées, est mis en place à Vesoul, dans les locaux de la Direction de la Solidarité et de la santé publique, rue du Capitaine Gramspacher.

Il répond à titre gratuit à la demande de tous les usagers souhaitant bénéficier de ce service et remplace les séances de vaccinations qui étaient jusqu'alors organisées en mairie.

Pour toute information vous pouvez contacter le service au **03.84.95.72.80**

Conseil municipal du vendredi 4 mars 2016 à 20h30

3

Tous les conseillers sont présents, Armand Falvo est élu secrétaire de cette séance

1°Convention de la mise à disposition de la motopompe au syndicat du Chenalot:

Le premier adjoint, Ludovic Brenot nous lit le projet de délibération déjà élaboré lors de nos rencontres hebdomadaires du mercredi soir. Des photos montrant l'excellent état de cette pompe seront jointes en annexe à la dite convention.

Cette délibération avec cet ajout est mise au voix et est acceptée à la majorité du conseil.

2016-03 Objet de la délibération : Convention de mise à disposition de la motopompe au Syndicat du Chenalot

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de mettre à disposition du syndicat du Chenalot la motopompe communale.

Il mandate le Maire pour signer une convention avec le Président du Syndicat du Chenalot.

2°subvention à l'association « les Chaux du Coq »:

Comme les années précédentes l'association " les Chaux du Coq" organise à la demande et avec l'aide de la municipalité le banquet communal et en plus cette année le Noël des enfants pour notre village et les trois autres villages faisant partie du regroupement scolaire (les villages organisent à tour de rôle cette manifestation)

La somme de 3 513.77 € demandée par l'association correspond aux sommes engagées, le dépassement par rapport aux années antérieures s'explique uniquement par le Noël des enfants pour une somme de 1 493 € 71 (dépense tous les 4 ans).

La délibération est acceptée à l'unanimité.

2016-04 Objet de la délibération : Subvention à l'Association les Chaux du Coq

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention, de 3513.77 € à l'Association « les Chaux du Coq », pour leurs animations.

3°Overture de crédits au budget communal (facture Choulet):

Nous avons réalisé un chemin en granulat pour contourner le lotissement de Rochefort (prévu depuis 2007) ; un retard de paiement dû à un mauvais intitulé de la facture...il fallait écrire « création d'un chemin » pour le passer en investissement ; comme le budget 2016 n'est pas encore réalisé nous devons faire une ouverture de crédit de 5 508€ montant de la facture. Le vote est unanime.

2016-05 Objet de la délibération : Ouverture de crédits en section d'investissement du budget communal 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour permettre le règlement de la facture suivante, l'ouverture de crédits en section d'investissement du budget communal 2016 :

Article 2151 (réseau de voirie) pour la somme de 5508.00 € facture CHOUET

4° Subventions divers organismes:

4

Les sollicitations de différents organismes s'accroissent (resto du cœur, banque alimentaire, croix rouge..). Nous décidons à l'unanimité de verser une somme de 200€ au CCAS, charge à lui de gérer son utilisation.

2016-06 Objet de la délibération : Subvention au CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 200 € au CCAS.

5° Fixation de l'indemnité des adjoints :

Au moment des élections nous avons convenu d'entourer le maire de 3 adjoints ; pour des raisons d'économie avec une somme totale non pas pour 4 mais pour 3 ...

La nouvelle loi de janvier 2016 oblige le Maire à prendre son indemnité en totalité, ceci certainement pour susciter de nouvelles vocations lors des prochaines élections.

Le Maire passe donc de 14 % du taux d'indice légal à 17 % ; les adjoints (puisque c'est encore légal) restent à leur ancien indice (5.4 au lieu de 6.6% possible)

Le vote est unanime

2016- 07 Objet de la délibération : Indemnités des adjoints

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les indemnités des adjoints comme suit à compter du 01/01/2016

		Taux de l'indice 1015
Ludovic BRENOT	1 ^{er} Adjoint	5.4 %
Marie PASCAL	2 ^{ème} Adjoint	5.4 %
Alexandre ORMAUX	3 ^{ème} Adjoint	5.4 %

6° Suppression du poste d'adjoint administratif de 2^e classe:

Nous avons créé un poste d'adjoint administratif 1^o classe pour notre secrétaire, nous supprimons à l'unanimité le poste de 2^o classe.

2016-08 Objet de la délibération : suppression d'un poste permanent

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 97 ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ;

Vu la transmission de la demande de saisine du comité technique en date du 04/03/2016

CONSIDERANT la nécessité de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe créé par délibération en date du 01/01/2007 pour les raisons suivantes : avancement au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité **ou** à la majorité :

- décide la suppression, à compter du 01/04/2016, d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 14 heures 22 minutes hebdomadaires (soit 14.36./35^{ème} d'un temps plein),
- autorise le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Tout le réseau d'eau a été rénové depuis peu, sauf le bas de la rue de Bonnevent (refait dans les années 90, en bon état), la rue du milieu et la rue des Pelouses (en éternit) qui date du milieu des années 50.

L'agence de l'eau et le département proposent sous certaines conditions de subventionner ces opérations à 50 %.

Nous décidons de solliciter Ingenerie 70 pour réaliser l'étude pour la rue du Milieu et la rue des Pelouses. Le maire à l'unanimité est mandaté pour réaliser les appels d'offres, signer tout document pour mener à bien les opérations.

2016-9 Objet de la délibération : Renforcement des conduites d'alimentation en eau potable rue des Pelouses et rue du Milieu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux de renforcement des conduites d'alimentation en eau potable rue des Pelouses et rue du Milieu.

Pour la bonne concrétisation de cette opération, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter l'agence Ingénierie 70 afin d'établir une convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue des Pelouses et de la rue du Milieu ;
- Décide de demande le concours financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Saône pour l'aide exceptionnelle « renouvellement des canalisations d'eau potable vétustes » à hauteur de 50 % du montant HT des travaux ;
- autorise le Maire à lancer l'appel d'offre pour la réalisation des travaux et, plus généralement, à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

8° Renforcement du réseau assainissement collectif rue du Milieu:

Opération non subventionnée et sans caractère d'urgence, la décision est repoussée ultérieurement.

9° Questions diverses

- Droit de préemption urbain : sur une maison située 5 rue basse sur 7a48 ; le conseil par vote unanime ne préempte pas.

2016-10 Objet de la délibération : Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées A n° 146

- Nos représentants à la CCPR ont un courrier ! Nos représentants à la communauté de commune nous lisent un courrier écrit par le Président et qui leur est adressée. Pour le résumer : lors de la dernière réunion avec la suppression de deux classes (Sorans les Breurey et Oiselay) les réactions ont été vives et la réunion un peu houleuse ; cette lettre tente de désamorcer la grogne !
- Affaire Pellier : nous avons sollicité la préfecture pour nous aider à résoudre ce lourd problème de paiement d'indemnité (actuellement près de 900 € par mois à la charge de la commune !), la réponse en date du 29 février nous est défavorablenous décidons de reprendre malheureusement les paiements que nous avons suspendu depuis septembre. L'affaire est grave puisqu'elle impacte et grève notre budget de plusieurs milliers d'euros...la loi, c'est la loi nous devons la respecter et nous soumettre.
Cette semaine (dans votre boîte aux lettres) M. le Maire vous a communiqué en détail l'historique de l'affaire ; il vous a expliqué nos questionnements, nos démarches, notre déceptionvous avez pu ainsi vous faire une idée exacte de ce malheureux et incroyable événement.

- Le dossier des lampes de rue avance très doucement, certaines sont en panne...nous comprenons la gêne que cela occasionne, nous nous en excusons et vous demandons de vous armer de patience.
- Permis de construire Olivier Krattinger ; le permis après les modifications souhaitées par la commission urbanisme et le conseil municipal a été accepté ; si les travaux de la rue du Milieu sont subventionnés le raccordement des 7 futurs appartements se fera sur cette route et non pas rue du Roussot comme il avait été envisagé.
- Les notaires de Rioz ne retrouvent toujours pas le plan délimitant la place de contournement de Rochefort, le Maire irrité (et le conseil aussi) retarde certains paiements dans l'attente des pièces manquantes. Dernière minute au moment d'imprimer le journal : l'étude a retrouvé les pièces perdues !

L'aiguille de l'horloge s'approche de minuit, notre Maire lève la séance.

Et si on parlait d'eau !

L'eau que l'on consomme chez nous fait un beau parcours et il en faut de l'eau, nous en consommons en moyenne 70 m³ par jour !

1° Le captage : deux sources...

- **la source Gigot** : la plus ancienne est celle qui a le plus gros débit, elle alimente une grande bâche de stockage de plusieurs m³ (image de droite):



- La source de la Fontaine de Chaux, utilisation très récente, a un débit plus faible et une bâche de stockage plus petite que la source Gigot :



2° la station de pompage :

7



Petit bâtiment qui va recevoir un bardage extérieur et une porte neuve cette année

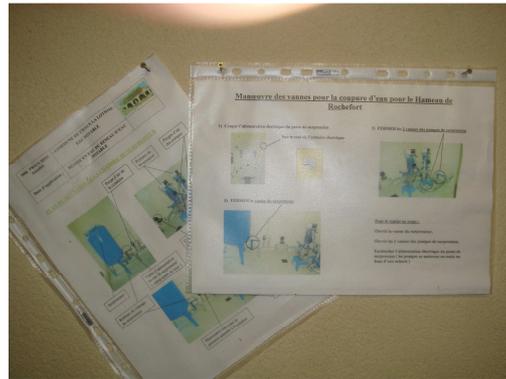
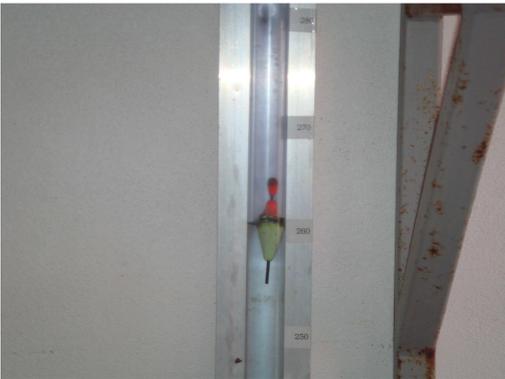


à l'intérieur (en parfait état) deux pompes se relaient pour envoyer et remonter l'eau dans notre château d'eau à l'entrée de Rochefort



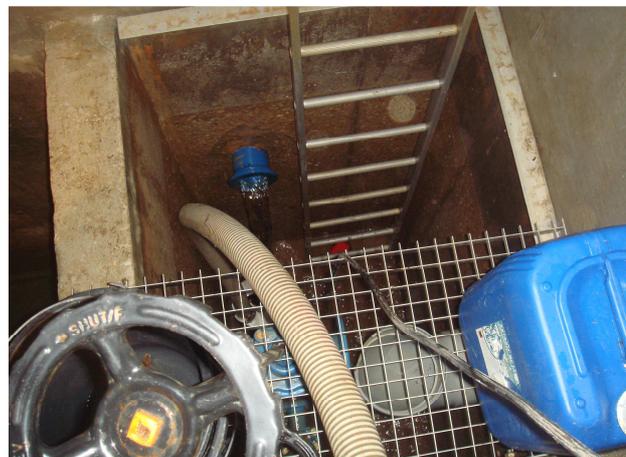
Une surveillance rigoureuse chaque semaine !

3° Le stockage et la distribution : le château d'eau, réservoir (semi enterré) de près de 300 m³ 8



Cette plongeo de pêche nous indique le volume d'eau disponible

Une surveillance hebdomadaire nous garantit une eau saine et en quantité suffisante



Un grand merci à nos agents communaux pour leur dévouement et leur professionnalisme !